

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Jeudi 7 juin 2018

## DOSSIER DE PRESSE

### « Agir pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap »

> Point presse de Christopher Gygès, membre du gouvernement en charge notamment du handicap, animé jeudi 7 juin au centre d'aide par le travail (CAT) de Tina-sur-mer.

#### **Faire de l'insertion professionnelle une priorité !**

---

Les travaux du schéma directeur du handicap et de la dépendance ont montré que l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap était encore nettement insuffisante et qu'il était urgent d'agir en proposant des actions concrètes.

Parallèlement à l'instauration d'une politique globale en faveur des personnes en situation de handicap, il a été décidé de faire de l'emploi un sujet prioritaire pour l'année 2018, en raison de son rôle central en matière d'insertion sociale et d'épanouissement de l'individu.

#### **Le gouvernement, les entreprises et les associations agissent ensemble !**

---

Depuis décembre 2017, une nouvelle dynamique a été lancée entre le gouvernement, les entreprises et les associations afin d'établir un véritable plan d'actions concertées pour développer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Il a été décidé de faire des entreprises et des associations de véritables partenaires, condition essentielle à la réussite de ce projet.

#### **Des aides directes au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**

---

Le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (FIPH) a été créé en 2009 afin de **participer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**, ainsi qu'à **toute action en faveur du handicap** en Nouvelle-Calédonie, quelle que soit sa forme.

Or, force est de constater que ces dernières années, ce fonds n'a pas joué pleinement son rôle, par manque d'informations, mais également du fait que les aides ne correspondaient pas aux besoins des entreprises et des personnes en situation de handicap.

Il a été décidé entre les partenaires de revenir au premier objectif de ce fonds en créant de nouvelles aides et en informant mieux les entreprises de son utilité : **c'est 300 millions de francs qui seront débloqués annuellement dans la poursuite de deux objectifs :**

**1. Améliorer les conditions de travail :**

- adapter les machines aux personnes en situation de handicap ;
- aménager les postes, les lieux ou l'accès au travail ;
- financer des équipements spécifiques ;
- financer des études d'adaptation réalisées par des ergothérapeutes ;
- compenser financièrement les délais d'aménagement.

**2. Financer des aides directes aux entreprises favorisant l'embauche et l'insertion professionnelle :**

- Prise en charge d'une partie des charges sociales (patronales) pour l'embauche d'un travailleur handicapé sur une durée minimale de trois mois ;
- Financer des formations tant pour les personnes en situation de handicap que pour les employeurs ;
- Aider à la création d'entreprise pour une personne en situation de handicap ou financer des équipements pour des travailleurs indépendants ;
- Financer les associations ou les institutions dans le cadre de projet favorisant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

**D'autres actions sont à venir**

---

**Début juillet :**

- Création d'un site handicap.nc regroupant les différentes informations liées au handicap avec un focus important sur l'emploi ;
- Lancement d'une campagne de communication pour changer le regard sur l'employabilité des personnes en situation de handicap ;

**D'ici à la fin de l'année :**

- Création d'un guichet unique « Emploi » pour l'employeur et les personnes en situation de handicap ;
- Modernisation et adaptation des textes réglementaires.

\* \*  
\*

**\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) et [lemagdugouv.nc](http://lemagdugouv.nc) \*\***